

“ En 2024, grâce au concours financier de la Banque des Territoires, l'AGORAH a réalisé le recensement terrain des zones d'activités économiques (ZAE) sur l'ensemble du territoire, permettant de mettre à jour le recensement de 2018.

Ces résultats ont pour objectifs de bien cartographier la réalité foncière et d'identifier des réserves foncières au sein de ces zones.

L'observatoire offre ainsi une vision claire et une analyse précise de la dynamique des ZAE contribuant à accompagner les acteurs publics dans l'élaboration de leur stratégie de développement économique et pour une gestion durable du foncier économique.”



En savoir plus
sur l'Observatoire du
Foncier Économique sur
notre site internet



Tableau de bord
interactif
pour retrouver tous
les chiffres clés du
recensement terrain 2024



Un visualiseur
cartographique des trois
données :
Périmètres
Unités foncières
Établissements



Administrateurs AGORAH



2025

AGORAH'SCOPE

REGARDS CIBLÉS SUR LE TERRITOIRE RÉUNIONNAIS



Observatoire du **FONCIER ÉCONOMIQUE**

L'Observatoire du foncier économique, piloté par l'AGORAH depuis 2003, apporte un regard sur les dynamiques économiques territoriales à travers l'observation des espaces à vocation économique qui structurent le territoire.

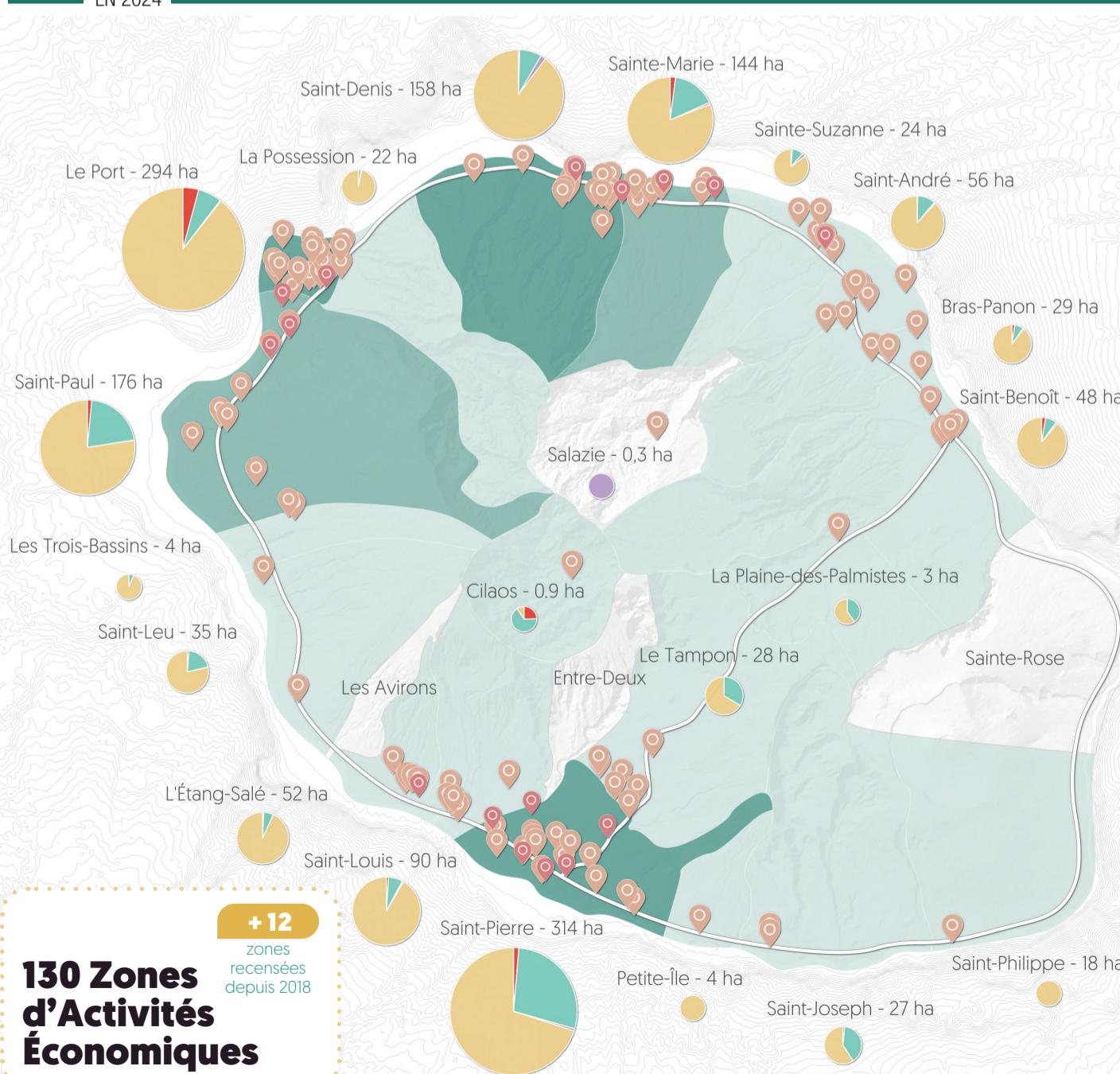
Recensement
2024 cofinancé
par



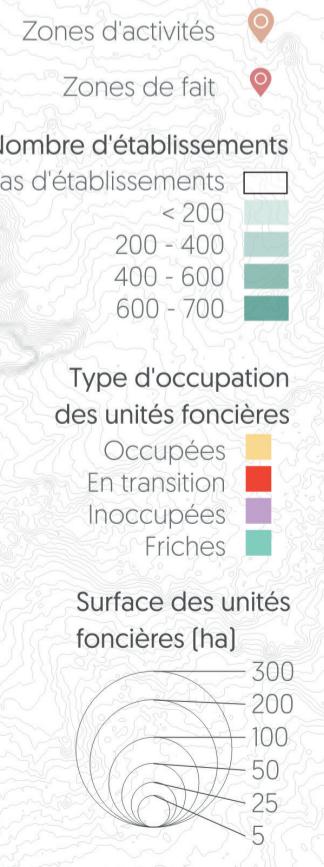
Source : AGORAH - Recensement terrain 2024

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À LA RÉUNION

EN 2024



Définition : Conformément au Code de l'urbanisme, les zones d'activités économiques regroupent des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Pour le recensement terrain, l'AGORAH a considéré cette définition au sens large, ainsi **tout regroupement d'activités économiques agglomérées, y compris les zones de fait, a fait l'objet d'un recensement.**



OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE

Chiffres Clés

Source : AGORAH - Recensement terrain 2024



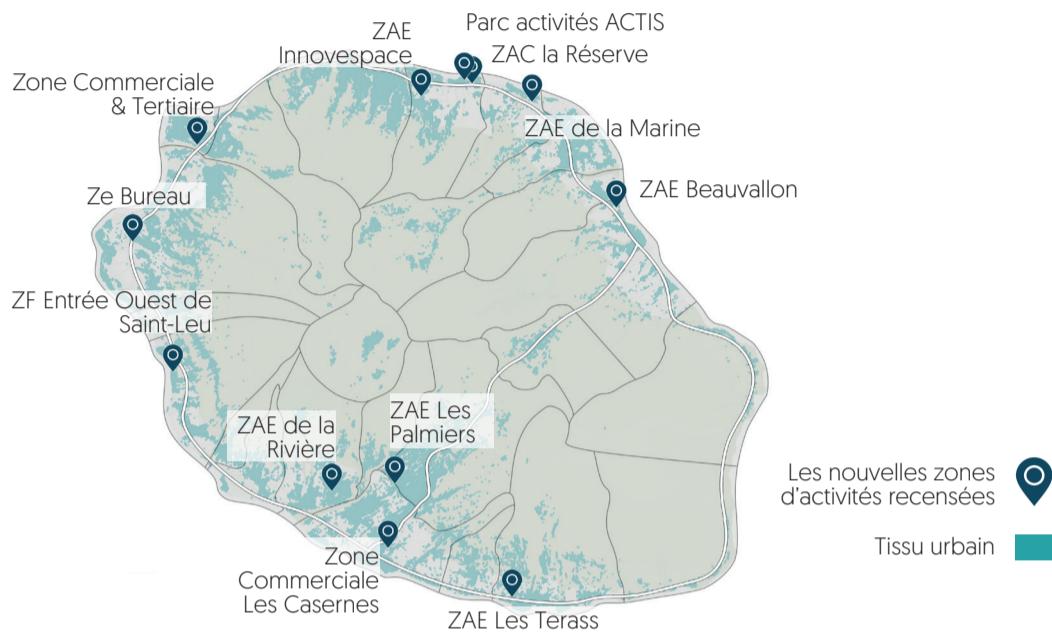
LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

130 ZAE

recensées à La Réunion en 2024

dont 17 zones de fait*

* Est appelée **zone de fait** une zone marquée par une agglomération spontanée d'activités économiques, sans que celle-ci ait été planifiée au préalable par la puissance publique.



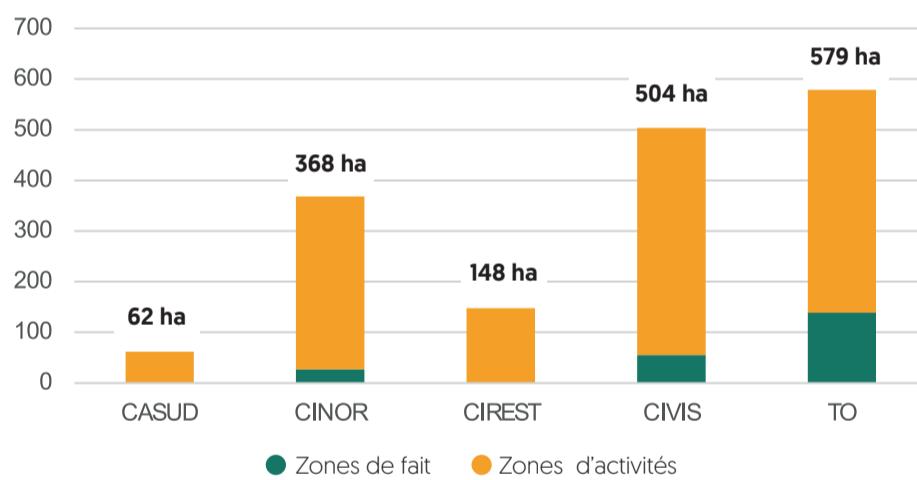
1 661 ha de surface brute de ZAE

dont 223 ha de zones de fait

+ 120 ha

supplémentaires de ZAE depuis 2018

Surface par zones (ha)



LES ÉTABLISSEMENTS

4 433 établissements recensés

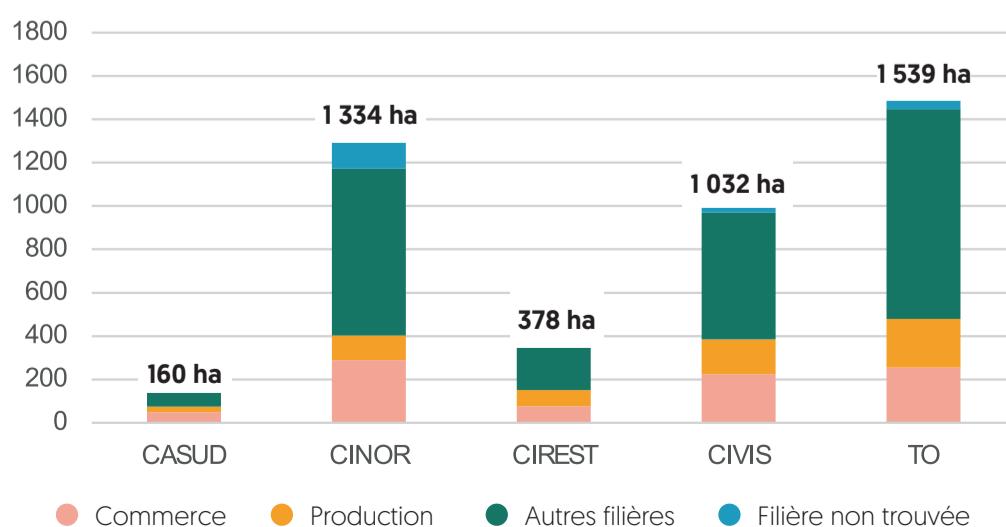
+ 1 379

établissements recensés depuis 2018

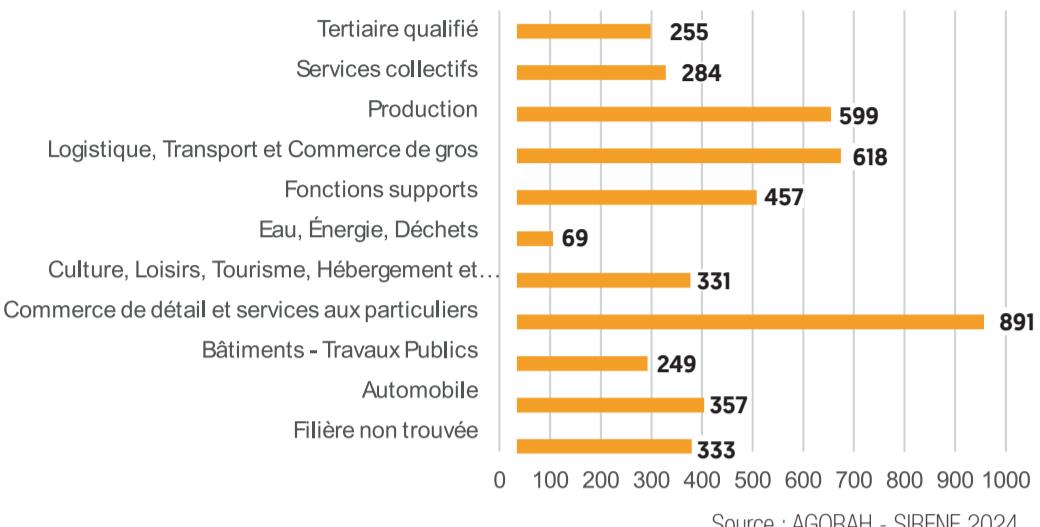
dont 20% d'établissements commerciaux

13% d'établissements de production

Nombre d'établissements par filière



Nombre d'établissements par filière sur l'ensemble du territoire



Source : AGORAH - SIRENE 2024

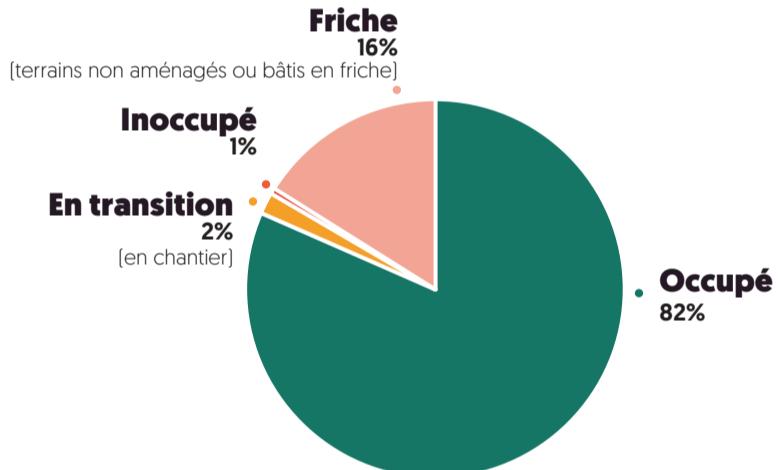


LES UNITÉS FONCIÈRES**

** Une **unité foncière** est un « îlot d'un seul tenant composé d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ».

3 090 unités foncières = 1 509 ha

dont

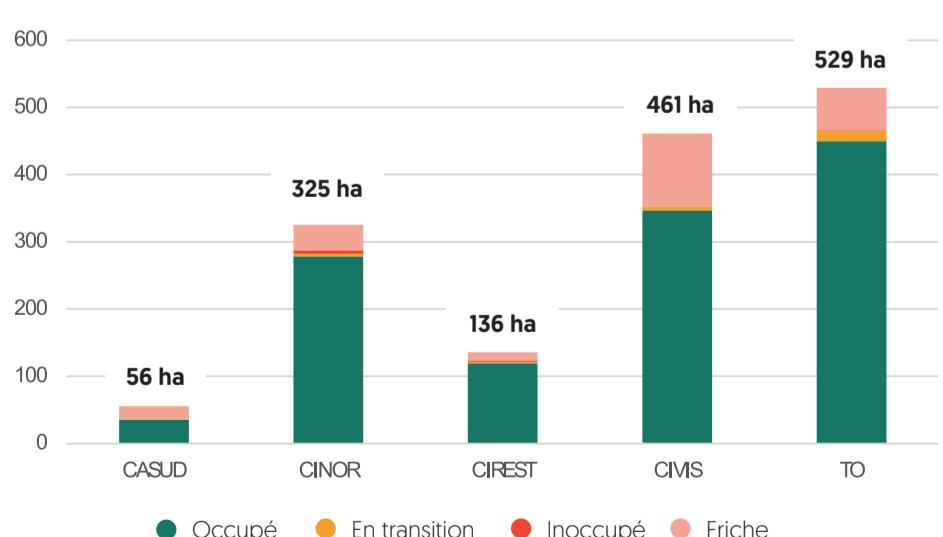


Taux d'occupation des 12 nouvelles zones
53 % occupée



31 ha de parcelles occupées par du logement

Type d'occupation des unités foncières par surface



Baromètre des surfaces par commune

Les Avirons,
l'Entre-deux,
Sainte-Rose
0 ha

Moyenne
Réunion
72 ha

Saint-Pierre
314 ha